

MINISTERE
DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTERE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION
MINISTERE

MINISTERE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
PREFET DE LA REGION BRETAGNE















COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Auray, le vendredi 15 novembre 2019

Contrat d'objectifs "Produits de la pêche et de l'aquaculture" Adapter les compétences et répondre aux besoins du secteur

Emploi, compétences, formation & orientation : l'État, la Région Bretagne et les organisations professionnelles s'engagent à agir, ensemble, sur ces quatre volets indissociables, pour répondre aux enjeux de la filière des produits de la pêche et de l'aquaculture en Bretagne. Avec cette volonté commune, les partenaires ont signé un contrat d'objectifs pour la période 2019-2022, ce vendredi, en marge de *BreizhMer*, universités de la filière pêche et aquaculture organisées à Auray.

Les signataires présents: Michèle KIRRY, Préfète de la région Bretagne, Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président de la Région Bretagne, Isabelle COULLON, DAFPIC adjointe représentant le Recteur d'académie, Guillaume SELLIER, Directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, Loïc KERMOAL, référent apprentissage représentant le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Bretagne, Olivier LE NEZET, Président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins, Goulven BREST, Président du comité régional conchylicole Bretagne Nord, Philippe LE GAL, Président du comité régional conchylicole Bretagne Sud, Sébastien COURANT, Président du syndicat de la truite d'élevage de Bretagne, Jean-René CADALEN, Président de l'Association bretonne des acheteurs des produits de la pêche, et Pierre LABBÉ, Président de la fédération des poissonniers.

Avec 13 000 emplois, la filière des produits de la pêche et de l'aquaculture constitue un secteur-clé de l'économie bretonne. Concentrant plus de la moitié du tonnage de poissons et de crustacés et plus d'un tiers des emplois en France, la pêche, l'aquaculture et la conchyliculture confèrent à la Bretagne une position de premier plan au niveau national. Située au carrefour des enjeux de la mobilisation nationale pour l'emploi et la transition écologique et numérique et de la démarche régionale Breizh COP, la filière est toutefois confrontée à plusieurs défis : renouvellement des actifs alors que la pyramide des âges se fait vieillissante, amélioration des conditions de travail, promotion de la formation professionnelle ou encore développement d'une plus grande mixité de ses métiers. Pour les relever, l'adaptation compétences est nécessaire.

L'État, la Région et les représentants des organisations de la filière décident de conjuguer leurs efforts afin que les perspectives d'emplois profitent pleinement à la Bretagne, ses territoires, ses entreprises et ses actifs. Les partenaires ont formalisé ces engagements à travers la signature, ce vendredi, d'un contrat d'objectifs emploi, compétences, formation & orientation "produits de la pêche et de l'aquaculture".

Les principales branches de la filière font partie des signataires : la **pêche maritime**, la **conchyliculture**, la **pisciculture** pour la filière amont, le **mareyage** ainsi que le **commerce de détails des produits de la mer et de l'aquaculture** en ce qui concerne la filière aval.

Ce contrat sera le lieu d'expression des engagements spécifiques de la filière sur les objectifs de la Breizh COP et en particulier ceux portant sur le **« bien-manger »**.

Quatre défis à relever

Ce contrat d'objectifs porte sur la période **2019-2022** et vise à répondre à plusieurs enjeux :

- Anticiper les besoins en compétences et préparer aux métiers de demain,
- Accompagner la nécessaire montée en compétences des actifs, dans un contexte d'accélération des mutations technologiques et organisationnelles,
- Anticiper et accompagner les évolutions engendrées par les transitions énergétiques, environnementales et numériques sur les métiers et les besoins en compétences,
- Favoriser une meilleure appréhension de la réalité des métiers et leurs conditions d'exercice participant, plus globalement, aux processus d'orientation et d'évolution professionnelle.

Trois ambitions partagées

Au-delà des ambitions portées par chacun des acteurs, l'objectif est aujourd'hui d'évoluer dans un cadre quadripartite, pour une meilleure articulation des acteurs ainsi qu'un décloisonnement des approches permettant de construire des réponses globales.

À travers le contrat d'objectifs emploi-compétencesformation-orientation, ils s'engagent ensemble autour de 3 ambitions, dont la mise en œuvre s'appuiera sur un diagnostic emploi-compétence, partagé, élargi et dynamique, élaboré en lien avec les travaux de la cellule économique de Bretagne :

- proposer une offre de formation adaptée et complémentaire: contribution à la réflexion sur le schéma d'avenir des 4 lycées maritimes bretons, renforcement du partenariat entre l'enseignement maritime, l'Éducation nationale et l'enseignement agricole, développement des formations en alternance dans le secteur de la pêche,
- améliorer la connaissance du secteur et de ses métiers auprès de tous les publics: production d'informations en lien avec les réalités socio-économiques en termes d'emplois participant à alimenter l'outil interactif Cléor et la future plateforme IDÉO(1), construction de ressources diversifiées et adaptées aux attentes des usagers, poursuite d'initiatives déjà en cours comme la mise en place du Brevet d'Initiation à la Mer (BIMER), porté par le Campus des métiers et des qualifications des industries de la mer, et le travail pour simplifier et faciliter la découverte des métiers auprès de tous les publics (embarquement de stagiaires mineurs, marée-découvertes accessibles au plus grand nombre),

accompagner les entreprises dans leur gestion prévisionnelle des emplois et des compétences : développement d'actions favorisant l'accueil des nouveaux salariés (y compris dans le cadre un passage de relais entre un salarié futur retraité et un nouvel arrivant), prise en compte de qualité de vie au travail alors que les secteurs de la pêche et du mareyage, pour ne citer qu'eux, sont déjà fortement engagés dans une démarche d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels.

Les transitions numérique et environnementale constituent des axes de travail transversaux majeurs dans la mise en œuvre de ce contrat d'objectifs.

Moyens et pilotage

Pour mener à bien ce contrat, chaque partenaire mobilise les moyens dont il dispose en veillant à leur bonne articulation et complémentarité. La mise en œuvre opérationnelle des actions pourra faire l'objet, le cas échéant, de conventions financières spécifiques. Instance de concertation et de coordination, le comité de pilotage, constitué de représentants des signataires, se réunira au moins une fois par an afin d'établir un bilan des actions, valider les axes de travail annuels et organiser le suivi et l'évaluation.

(1) Cléor est un outil numérique d'appui à l'élaboration de son projet professionnel, destiné à l'ensemble des publics. À partir d'un choix de métier, secteur d'activité ou selon le profil de l'utilisateur, il propose des informations actualisées sur les filières et métiers, leur tendance d'évolution, les recrutements en cours, ainsi que les passerelles possibles d'un métier à l'autre, avec ou sans formation. Cléor permet aussi d'entrer en contact avec une structure d'accompagnement pour bénéficier de conseils personnalisés sur un projet professionnel.

Courant 2020, Cléor intègrera la plateforme d'information et d'appui à l'orientation IDÉO.

Le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture en Bretagne

- o La Bretagne compte 13 ports de pêche avec une halle à marée.
- o Le secteur de la pêche avec **1 156 navires de pêches** et 5 153 marins-pêcheurs représente 30% de la flotte métropolitaine et 36% des marins de métropole.
- o **624 entreprises** exercent en Bretagne dans la **conchyliculture**, **secteur qui emploie 4 034 personnes** (dont 2 008 saisonniers). La production conchylicole bretonne s'élève à **57 000 tonnes par an**, soit 26% de la production nationale.
- La pisciculture bretonne se place quant à elle au 2^e rang national avec une production se situant autour de 7 000 tonnes par an et un chiffre d'affaires annuel de 22 M€. Ce secteur emploie 200 personnes (ETP).
- o Première région productrice de produits de la pêche fraîche en France (75 500 tonnes par an), la Bretagne compte **125 entreprises de mareyage**, installées pour la plupart sur le littoral. Elles traitent les produits de la mer provenant des **13 criées bretonnes**. Dans ce secteur, on recense **près de 2 000 emplois**.
- o On dénombre **840 emplois dans les poissonneries artisanales bretonnes**, en aval de la filière, pour commercialiser les produits de la pêche.